

La Corbatière et le Crêt-Meuron unis

Ce samedi, des habitués de la Corbatière et du Crêt-Meuron ont levé leur verre aux nouvelles installations qui leur permettent de former un seul et même domaine skiable familial.

PAR DONNA GALLAGHER



Le télésiège de la Corbatière le jour de son inauguration officielle, le 12 février 2022. LUCAS VUITEL

Ce samedi, une cinquantaine de personnes étaient réunies pour célébrer l'inauguration officielle des télésièges de la Corbatière et du Crêt-Meuron, près de deux mois après leur mise en service effective. Le tout dans une ambiance familiale, verres de vin à la main et chaussures de ski aux pieds.

«C'est une super saison et une grande réussite, on est très heureux», a lâché Pierre Banderet, président de la Société des télésièges La Corbatière - La Roche-aux-Crocs. Pour remplacer les 5 pylônes du petit télésiège, il a fallu récolter 250 000 francs. «C'était vraiment l'élément décisif. On ne s'attendait pas à une telle générosité des privés

et des sponsors. Aujourd'hui, c'est vraiment la consécration de tout ça.» Même son de cloche pour l'Association du télésiège du Crêt-Meuron, puisque ce n'est pas moins de 100 000 francs de financement qui étaient nécessaires pour réhabiliter l'installation restée dix ans à l'arrêt.

Un télésiège «nécessaire»

La région s'est mobilisée, à l'instar de cet habitant de La Sagne de 75 ans, pour qui le télésiège de la Corbatière est une histoire de famille et de vie. «J'ai vu la naissance du petit télésiège, en 1966. J'y venais avec mon père, on se dépêchait d'arriver avant le train de 14h qui était rempli de skieurs de La Chaux-de-Fonds. Puis,

quand j'avais la vingtaine, j'y ai même travaillé.» Une installation qu'il a aussi plaisir à vanter lors de ses rares expéditions en Valais: «Ce dont ils ne se rendent pas compte, les 'grands skieurs' de là-bas, c'est qu'un télésiège pour enfants dans le Jura, c'est nécessaire. Sinon il n'y aurait plus un seul adulte de la région qui saurait assez bien skier pour aller dans les Alpes...»

«Une collaboration extraordinaire»

Cette journée était aussi l'occasion de fêter la nouvelle collaboration entre les domaines de la Corbatière, la Roche-aux-Crocs et du Crêt-Meuron, qui ne forment désormais plus qu'un

seul et même domaine skiable. «Pour nous, c'est une collaboration extraordinaire. On s'est mis d'accord sur les tarifs, on a le même chef technique, la même dameuse. Et surtout, on peut profiter de leur grande expérience» explique Nicolas Grandjean, président de l'Association du télésiège du Crêt-Meuron. Malgré ces réjouissances, une ombre de taille se profile, aux yeux de certains: le projet de parc éolien du Crêt-Meuron qui pourrait peut-être voir le jour prochainement «juste là, en haut du petit télésiège». Ceci mettrait à mal la collaboration entre la Corbatière et le télésiège du Crêt-Meuron, puisqu'il ne serait plus possible de les relier à ski, selon Pierre Banderet.

La justice comme prochaine étape

LA TÈNE Les opposants au pôle de développement économique de La Tène ont planté ce fruitier samedi matin 12 février dans un jardin proche du terrain envisagé. Une mobilisation qui a réuni une soixantaine de personnes, dont l'ancien conseiller d'Etat écologiste Fernand Cuche. La plantation a été réalisée dans les terres d'un des opposants au projet pour éviter toute poursuite judiciaire. «Nous allons défendre ces terres de valeur devant les tribunaux pour qu'elles soient préservées et honorées pour ce qu'elles sont: une ressource vivrière, belle et indispensable pour notre région et non une future zone industrielle», clame Sylvie Perrin Amstutz, présidente de l'association La Tène en transition, fer de lance de la bataille contre le projet des pouvoirs publics. Les frondeurs sont gonflés à bloc. «Nous sommes hyper-

motivés. La collecte de fonds pour mener notre combat juridique est allée au-delà de nos espérances», révèle-t-elle. Les opposants cherchaient en effet à amasser 10 000 francs pour couvrir les frais administratifs, puis juridiques d'une future audience au Tribunal cantonal. C'est chose faite «en l'espace de trois semaines et uniquement grâce à des dons privés», se réjouit Sylvie Perrin Amstutz. La justice est la prochaine étape après la séance de conciliation organisée au Château le 10 janvier dernier. Celle-ci «n'a abouti à aucune prise en compte de l'un ou l'autre de nos motifs d'opposition par le Département cantonal du développement territorial et de l'environnement», est-il écrit sur le blog de La Tène en transition.

La récolte de fonds se poursuit
«Nous sommes prêts, mais n'avons pas encore reçu la convocation au tribunal», précise la Laténienne. Pour autant, l'association prépare déjà d'éventuelles suites. «Même si le premier palier est atteint, la récolte de fonds se poursuit afin de pouvoir mener le combat jusqu'au Tribunal fédéral s'il le faut.» **BS**

Un pommier pour symboliser leur action: les opposants au pôle de développement économique de La Tène ont planté ce fruitier samedi matin 12 février dans un jardin proche du terrain envisagé. Une mobilisation qui a réuni une soixantaine de personnes, dont l'ancien conseiller d'Etat écologiste Fernand Cuche. La plantation a été réalisée dans les terres d'un des opposants au projet pour éviter toute poursuite judiciaire. «Nous allons défendre ces terres de valeur devant les tribunaux pour qu'elles soient préservées et honorées pour ce qu'elles sont: une ressource vivrière, belle et indispensable pour notre région et non une future zone industrielle», clame Sylvie Perrin Amstutz, présidente de l'association La Tène en transition, fer de lance de la bataille contre le projet des pouvoirs publics. Les frondeurs sont gonflés à bloc. «Nous sommes hyper-



La mobilisation des opposants s'est déroulée dans un terrain avoisinant la parcelle de près de 24 hectares destinée à accueillir le projet. LUCAS VUITEL

Oui à l'initiative sur la transparence

Le canton du Jura a adopté l'initiative cantonale demandant plus de transparence dans le financement des partis politiques.

Les Jurassiens veulent davantage de transparence dans le financement des partis politiques. Ils ont accepté hier par près de 60% des votants l'initiative socialiste stipulant que l'identité des donateurs soit rendue publique dès qu'ils versent plus de 750 francs.

Le corps électoral a privilégié l'initiative populaire au détriment du contre-projet moins contraignant que le Parlement lui avait opposé. Aucun parti ne contestait le principe de la transparence, mais le PLR, le PDC et l'UDC jugeaient le texte trop strict, estimant qu'il in-

combe au Parlement de fixer des seuils.

L'initiative du Parti socialiste jurassien (PSJ) «Partis politiques: place à la transparence», l'une des plus strictes de Suisse, a été acceptée par 11 354 voix contre 7596, alors que le contre-projet a été refusé par 10 179 voix contre 8256. Quant à la participation, elle s'est élevée à 33,3% pour l'initiative et à 33,1% pour le contre-projet. Le texte demande que les partis publient leurs comptes annuels et leurs sources de financement. Il exige aussi cette transparence des

comités de campagne participant à des votations et à des élections dans le canton et les communes.

L'identité des personnes qui participent au financement des organisations politiques devra donc être rendue publique si le versement annuel ou occasionnel excède 750 francs. Les noms des entreprises qui financent l'activité des partis devront être publiés tout comme le montant des versements dès le premier franc.

Pour les socialistes, les Verts, la gauche alternative CS-POP, le PCSI, les Vert'libéraux et le PEV, le peuple doit savoir qui finance les campagnes politiques pour pouvoir voter en toute connaissance de cause. Ils estiment que la mise en œu-

vre de l'initiative permettra de mieux comprendre les intérêts en présence.

Echec du contre-projet

Le Parlement ne s'opposait pas à davantage de transparence, mais la majorité de droite estimait que l'initiative limitait trop la marge de manœuvre du législatif lorsqu'il devra élaborer une base légale.

Soutenu par le Gouvernement, le contre-projet confiait au législateur la tâche de préciser le cercle exact des organisations soumises à l'obligation de publier leurs données, ainsi que le montant à partir duquel l'identité du donateur serait publiée. Genève, Neuchâtel, Fribourg, le Tessin ou Schwyz ont déjà légiféré en la matière. **ATS**

PUBLICITÉ

RETROUVEZ
ARCINFO
À LA RADIO
TOUS LES MARDIS
À 8H30
SUR COULEUR 3

ÉRIC
LECLUYSE

LEA
GLOOR